

Mr BORG Jean-Michel
Le CROS DE LONGAGNE
18 Allée de BRETAGNE
83210 SOLLIES PONT

Mairie de SOLLIES-PONT
à l'attention de Monsieur Henri-Philippe RAILLY
Commissaire Enquêteur.

Sollies-Pont le 23 Octobre 2024

Monsieur le Commissaire,

Par la présente, je vous fais part de mes observations et réticences quant à certaines modifications envisagées dans l'élaboration du nouveau P.L.U de notre ville.

Première observation :

Ne pourrait on pas inclure, dès maintenant, un tableau de compatibilité avec le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Gapeau car ce document sera inclus dans le futur SCOT-PM (évision N° 2 2024).

Deuxième observation.

Je m'oppose à la densification excessive des parcelles impliquées dans le MS 06 suite à la transformation du secteur « UCB » vers « UC » du quartier des ANDUES.

En effet cette modification autoriserait une densification trop importante par rapport à celle existante dans ce quartier majoritairement pavillonnaire.

Cette densité est de 13 logements/hectare dans les secteurs UCB voisins du MS 06 et une zone UC augmente la densité à 38 logements/hectare, soit une multiplication par 3 comme indiqué dans la notice de modification N° 3.

Aussi, ne pourrait on pas trouver un compromis entre ces 2 densités, ce qui permettrait d'utiliser cet espace sans défigurer cet ancien quartier tout en participant à son développement plus harmonieux ?

Une densification trop importante et concentrée, ne me paraît pas souhaitable quand les infrastructures d'accès, de stationnement et les espaces de « Place Publique », ne sont pas suffisamment dimensionnés afin d'apporter une certaine qualité de vie aux futurs occupants de ce nouveau projet immobilier lié au MS 06.

Je ne suis pas opposé à l'arrivée de nouveaux habitants dans notre ville mais je tiens à ce qu'elle garde son image de Village où il fait Bon Vivre et non pas de « cité dortoir » hyper bétonnée car je crains que cette bétonisation à outrance ne soit la cause de graves dégâts futurs au vu des changements climatiques importants dont nous commençons à constater les prémices.

Désormais, on ne pourra plus dire « On ne savait pas » et le fait d'appliquer ce principe de prudence et de bon sens permettra un développement harmonieux et sécuritaire.

Je vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu apporter à la lecture de mes

remarques et réticences et vous prie de croire, Monsieur, le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

BORG Jean-Michel.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.